

Désignation d'un élu référent pour projet de territoire Déchet et économie circulaire SYDED 2035

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - trois
Présents	11	le 13 avril à dix -neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
Mmes DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT,
PASCAL, Mme GIRAUD.

ABSENT : /

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

DESIGNATION d'un ELU REFERENT pour PROJET de TERRITOIRE DECHET et ECONOMIE CIRCULAIRE SYDED 2035

Dans le cadre la démarche prospective intitulée « SYDED 2035 », le Syndicat a pour but de définir le programme du projet de territoire et de développement autour d'une vision sur les grandes orientations en matière de déchets. « Il s'agit d'engager et de réussir une véritable transition écologique basée sur l'économie circulaire, en s'orientant vers une gestion moderne, innovante et réussie des déchets, en faisant des déchets une ressource. »

« Le 21 octobre 2022, l'assemblée plénière a confirmé le positionnement sur l'économie circulaire en modifiant l'article 2 des statuts, consacré aux compétences du Syndicat. Dorénavant, le SYDED est l'acteur central sur son territoire pour mettre en œuvre l'ensemble des composantes de l'économie circulaire auprès de tous les acteurs locaux. Les 12 Communautés de communes formant le périmètre du SYDED vont être amenées à délibérer dans la perspective de s'engager collectivement dans cette dynamique territoriale d'économie circulaire à travers la signature d'une charte d'engagement. »

Le premier plan d'actions opérationnel pour la période 2023-2025 vient d'être adopté par le Comité Syndical. 22 actions ont été retenues. Afin de déployer ces dernières, le SYDED demande que chaque commune désigne parmi le conseil municipal, un(e) élu(e) souhaitant s'investir sur la thématique des déchets et de l'économie circulaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner cet élu référent et propose M. Robert TRICHARD, déjà membre de la Commission Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche à cette fonction

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, à l'unanimité

- Désigne M. Robert TRICHARD comme élu référent déchets et économie circulaire au SYDED

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 14 avril 2023



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 14.04.2023

Le Maire
Serge NOUGIER

